

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 21 février 2022

N° CD-2022-1-6-2

N° applicatif 2991

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Service consulté

ORIENTATIONS POUR LA CULTURE ET LE RAYONNEMENT DE L'ALSACE

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace s'est constituée dans l'ambition d'une renaissance institutionnelle d'un territoire culturel et historique. Les présentes orientations ont pour objectif d'incarner cette ambition politique en développant la culture comme vecteur de cohésion sociale et territoriale et en soutenant le rayonnement de l'Alsace. Elle a pour principaux objectifs de :

- Promouvoir l'ouverture, la tolérance et la diversité
- Développer la citoyenneté au travers des pratiques culturelles
- Soutenir et encourager l'engagement bénévole culturel
- Favoriser la création artistique aujourd'hui pour constituer le patrimoine de demain
- Préserver et promouvoir la culture alsacienne et transmettre l'héritage matériel et immatériel régional
- Développer la culture scientifique et technique

Pour répondre à ces différents objectifs la politique culturelle se décline en différents secteurs complémentaires d'action de la Collectivité : Le patrimoine, l'archéologie, la politique castrale, la mémoire, les archives, la lecture publique, la création, la diffusion, les pratiques artistiques ou encore, la culture scientifique technique et industrielle. La direction de la culture et du patrimoine compte 300 agents répartis sur 10 sites sur le territoire. Avec une forte dimension touristique, la direction génère près de 5 M€ de recettes notamment au travers des visiteurs du Château du Haut-Koenigsbourg et du Vaisseau, respectivement 560 et 200 000 visiteurs annuels hors Covid 19.

En 2022, son budget global s'établit à 23 M€ répartis pour 25% dans le fonctionnement de ses établissements, 25% en soutien à des structures conventionnées et 50% en programmes de subventions auprès d'un millier de partenaires chaque année sur le territoire alsacien.

Ces moyens seront mobilisés, optimisés et le cas échéant renforcés pour répondre aux objectifs définis, dans une démarche renouvelée de démocratie participative, pour mener plusieurs actions emblématiques parmi lesquelles : garantir la conservation de l'histoire alsacienne pour les générations futures et construire de nouvelles archives à Colmar et faire de ce nouveau bâtiment, un lieu de mémoire, d'histoire et de citoyenneté ; mettre en œuvre une « Ruche alsacienne » de la création ; mettre en œuvre une saison culturelle alsacienne, développer de la médiation scientifique sur tout le territoire ou encore contribuer à la création d'un média rhénan.

Les actions découlant de ces orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace seront développées dans différents rapports sectoriels en 2022 et 2023 afin de rendre pleinement effectifs ces objectifs qui contribuent à l'ambition humaniste et démocratique de la Collectivité.

Préambule

Porter une politique culturelle aujourd'hui c'est permettre à l'action publique d'apporter des réponses à des maux de la société contemporaine : l'éloignement de la science, l'affaiblissement de l'esprit critique, les dérives de l'opinion, l'individualisme et le repli sur soi ou encore la fragilité d'un patrimoine à sauvegarder et à transmettre.

Au travers des présentes orientations, il s'agit pour la Collectivité européenne d'Alsace, de contribuer à la démonstration de la pertinence d'une action publique à cette échelle territoriale. En faisant résonner l'Alsace, en l'incarnant par une politique culturelle ambitieuse, de proximité, créative et universelle, en créant du lien au quotidien entre les territoires, entre les citoyens elle définit une action culturelle qui s'inscrit à l'échelle européenne et qui participe au rayonnement de l'Alsace. Pour cela la politique culturelle de la Collectivité européenne d'Alsace s'articulera autour de différents éléments :

1. Des **valeurs** : principes généraux et structurants, les valeurs renvoient à une ambition de développement social,
2. Des **marqueurs emblématiques** : S'exprimant au fil des siècles sur le territoire, les marqueurs emblématiques sont des expressions culturelles et artistiques qui traversent l'histoire alsacienne et participent de son identité.
3. Des **secteurs** complémentaires : Lecture publique, pratiques artistiques, création, diffusion, politique castrale, culture scientifique technique et industrielle, mémoire, archives, patrimoine...
4. Des **modalités d'action** : Commande directe, projet culturel de territoire, appel à projet, conventions d'objectifs, appui en ingénierie, actions portées par les services et les établissements culturels qui seront définies dans des rapports sectoriels ultérieurs.

La définition des orientations pour la culture procédera selon une démarche du général au particulier autour des éléments suivants :

- 1- Un socle de valeurs à promouvoir
- 2- Des marqueurs emblématiques de l'Alsace à valoriser
- 3- Un cadre d'objectifs généraux et transversaux
- 4- Une volonté d'ancrage participatif des actions

5- Des déclinaisons opérationnelles à engager

1. Un socle de valeurs à promouvoir

L'affirmation des valeurs humanistes, c'est l'affirmation et la matérialisation de la reconnaissance des droits culturels : Ouverture – Citoyenneté – Engagement – Innovation

Ouverture : Région frontalière, au cœur de l'Europe, l'Alsace est une terre d'accueil, de tolérance et d'humanisme. Au travers de l'ouverture, la Collectivité européenne d'Alsace porte l'ambition de renforcer l'acceptation des différences, de l'altérité, en promouvant le dialogue des cultures, en révélant la diversité de la création, en favorisant la rencontre et l'échange.

Citoyenneté : Parce que le service public doit garantir les droits fondamentaux et assurer la possibilité d'exercer un véritable libre arbitre, objectif et documenté, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage pour soutenir la citoyenneté pour tous et tout au long de la vie. Au travers cet engagement c'est la promotion des valeurs républicaines, du respect et de la responsabilité individuelle et collective pour permettre à chaque alsacien de participer à la vie de la cité et de faire société.

Engagement : Musiciens au sein d'une harmonie, veilleurs de châteaux, bénévoles en bibliothèque..., le secteur culturel alsacien est caractérisé par un engagement exceptionnel des citoyens. En promouvant l'engagement, la Collectivité européenne d'Alsace soutient la contribution désintéressée, le sens partagé pour des causes communes, la prise d'initiative et le volontarisme positif. Elle souhaite valoriser ainsi l'énergie formidable des initiatives individuelles et collectives qui permettent de matérialiser les utopies.

Innovation : Au fil des siècles, par les brassages de populations sur son territoire, l'Alsace s'est affirmée comme une terre d'innovation, d'ingénierie, de savoir-faire techniques, de recherche et de création artistique. En s'engageant pour l'innovation, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite valoriser les arts et techniques nés en Alsace, entretenir le goût d'explorer, d'essayer et d'imaginer, stimuler la création, faire émerger de nouvelles formes, encourager l'expression de nouveaux domaines, garantir la liberté nécessaire pour que l'esprit humain invente et éclaire l'avenir.

2. Des marqueurs emblématiques de l'Alsace à valoriser

La promotion de la culture alsacienne et de ses marqueurs emblématiques prend son sens dans le dialogue avec ces principes. Les objectifs sectoriels et les rapports à suivre rendront effectifs ces orientations permettant de tisser les liens entre culture et citoyenneté au cœur de la définition juridique des droits culturels.

La musique : De toutes esthétiques et sous toutes les formes, la musique traverse l'identité alsacienne. Les orchestres d'harmonies, les chorales, le patrimoine organistique, les orchestres, les festivals, le mouvement électro, la musique contemporaine, les bals, les café-concert... autant d'expressions de la singularité culturelle alsacienne.

Le graphisme : La peinture, l'illustration, le dessin de presse, les jeux vidéos, le street-art, le graphisme traversent les siècles et les genres alsaciens.

L'intelligence de la main : Les métiers d'art, la poterie, la verrerie, la cristallerie, le textile, l'impression sur papier, les arts céramiques..., l'Alsace se caractérise par un foisonnement d'artisanats et d'innovations qui traverse son folklore et inspire la création artistique sur son territoire.

L'écriture et l'oralité : L'oralité au travers de la langue régionale, des parlers rhénans, des traditions locales ou des contes et légendes, côtoient en Alsace une culture de l'écrit, héritage humaniste du XVIème siècle, de la création de l'imprimerie à la production contemporaine. Le dialogue entre l'écriture et l'oralité est caractéristique de l'imaginaire culturel alsacien.

La dérision : Le croisement des populations en Alsace a donné naissance à un art de la dérision et un sens particulier de la satire. Caricatures, cabaret, chars, théâtre alsacien autant d'expression d'un sens particulier du « pas de côté », de l'autodérision qui consacre la liberté d'expression, reconnaît les différences et favorise l'assimilation dans la communion des rires.

Le sacré et le profane : Terre d'accueil et de tolérance au fil des siècles, l'Alsace a intégré le fait religieux dans la gestion publique dans la vie sociale et culturelle. Cette prise en compte progressive des différents cultes a amené le territoire de manière singulière en France à développer la rencontre des communautés en dehors des cultes, le croisement des idées et des usages ou encore le dialogue interreligieux qui contribuent à la cohésion sociale.

3. Un cadre d'objectifs généraux transversaux

Ces objectifs d'égale importance ont vocation à se décliner dans chacun des secteurs de la politique culturelle :

- **Promouvoir l'ouverture, la tolérance et la diversité**
- **Développer la citoyenneté au travers des pratiques culturelles**
- **Soutenir et encourager l'engagement bénévole culturel**
- **Favoriser la création artistique aujourd'hui pour constituer le patrimoine de demain**
- **Préserver et promouvoir la culture alsacienne et transmettre l'héritage matériel et immatériel régional**
- **Développer la culture scientifique et technique à partir des musées du patrimoine technique et industriel de Mulhouse et du VAISSEAU, au service de la recherche et de la valorisation de l'industrie**

Ils seront combinés avec des objectifs transversaux qui s'articuleront étroitement avec trois secteurs particulièrement.

Culture et Europe

L'Alsace, territoire disputé des nations est devenue le berceau de la création institutionnelle de l'Europe. Elle accueille le siège du Conseil de l'Europe et partage sa capitale avec l'Union Européenne qui y a installé son Parlement, cœur démocratique de ses institutions. Cette identité européenne, consubstantielle du territoire, oblige. Elle invite à développer dans chaque action culturelle de la Collectivité européenne d'Alsace une dimension contribuant au développement du sentiment d'appartenance européen. Par les partenariats transfrontaliers, par les coopérations institutionnelles, par les échanges entre professionnels elle ambitionne de contribuer au projet démocratique par la rencontre des citoyens.

Culture et plurilinguisme

Le plurilinguisme alsacien c'est avant tout la rencontre entre les espaces roman et germanique générant tant altérité linguistique que mélange des langues. Aussi de ce contexte si singulier à l'échelle nationale, la politique culturelle doit contribuer à la nouvelle compétence de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de bilinguisme en promouvant cette hybridation de différente manière et ce, tant en allemand, en français qu'en alsacien.

Culture et inclusion

Considérant la culture comme un levier de cohésion et d'inclusion sociale, c'est en sa qualité de cheffe de file des politiques sociales que la Collectivité européenne d'Alsace souhaite porter une attention particulière aux articulations entre les politiques culturelles et celles des solidarités, de l'aide sociale à l'enfance, de l'action sociale, de l'autonomie et de l'insertion. Il s'agit à cet endroit de considérer que chaque individu est vecteur de sa culture et que l'insertion passe par la reconnaissance et le respect de la culture de chacun.

4. Une volonté d'ancrage participatif des actions

Les politiques culturelles s'attacheront à amplifier la participation citoyenne, l'ouverture et le croisement des visions et les démarches partenariales sur le territoire.

- **Une démarche ouverte, partagée et implicative de définition de la politique**

Face au caractère central de la question culturelle dans la construction de la Collectivité européenne d'Alsace, la démarche d'élaboration de la politique justifie la mise en œuvre d'une méthode favorisant la participation et la construction partagée. C'est pour cela que les orientations ont été travaillées par une mission ouverte à l'ensemble des conseillers d'Alsace pour permettre la plus grande implication. C'est pour cela que chaque rapport sectoriel prévoira différentes concertations complémentaires. Des auditions de personnes qualifiées du paysage national ou européen pour confronter les idées les expériences et garantir les meilleures options, et des concertations formalisées pour chaque secteur de la politique avec l'ensemble des principaux partenaires publics et privés afin d'enrichir, d'ajuster et de garantir l'efficacité des nouveaux dispositifs créés.

- **Un forum de la culture annuel pour associer et débattre tout au long du mandat**

Afin de favoriser la mise en réseau des acteurs culturels alsaciens, l'amélioration continue des actions de la Collectivité et le partage des valeurs, un forum de la culture sera institué. Ponctuant la rentrée culturelle, il aura pour objectif de favoriser le débat, la construction partagée, les synergies et les solidarités à l'échelle alsacienne au bénéfice d'actions culturelles plus qualitatives et inclusives pour tous les alsaciens.

- **Un principe d'engagement pour rendre chaque alsacien acteur de la culture**

Déclinant la valeur de l'engagement, dans l'esprit du Service Public alsacien, les actions de la politique culturelle s'efforceront de développer la participation sous toute ses formes : soutien associatif, appels à manifestation d'intérêt, actions collaboratives,

consultations, débats citoyens... Cette participation contribue au renforcement de la citoyenneté et donne tout son sens à l'action publique.

- **Un média rhénan collaboratif pour promouvoir et valoriser**

Dans une société du numérique, caractérisée par la diffusion multicanale, disposer d'un média rhénan, peut permettre de renforcer la culture alsacienne et le rayonnement de l'Alsace et de l'espace du Rhin supérieur par une production qualitative et diversifiées de contenus valorisant le territoire.

Ce média pourrait prendre la forme d'une plateforme puis d'une webtélévision alimentée régulièrement de contenus de qualité : podcasts, talkshow, webseries... et dotée d'une ligne éditoriale propre, pleinement en résonance avec les orientations de la collectivité en matière de culture. Elle pourrait ainsi proposer en outre des formats pouvant être repris par différents média locaux et nationaux et permettre des partenariats avec des médias transfrontaliers. La constitution de ce média partenarial pourrait venir consolider la stratégie de rayonnement de l'Alsace portée par le rapport d'orientation pour la culture.

5. Des déclinaisons programmées dans tous les secteurs des politiques culturelles

Au fil des mois suivant l'adoption du présent rapport, la Commission permanente étudiera la déclinaison de ces orientations dans chacun des secteurs de la politique selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Au 2ème semestre 2022 : l'Éducation artistique et culturelle, le patrimoine, la politique castrale, la mémoire, la lecture publique, la diffusion
- Au 1^{er} semestre 2023 : les pratiques amateurs, la création, la Culture Scientifique Technique et Industrielle
- Au 2^{ème} semestre 2023 puis début 2024 : l'actualisation de projets scientifiques et culturels des établissements culturels de la collectivité et l'Enseignement artistique

Dans ces secteurs, les objectifs suivant se verront développés d'actions et de moyens afférents permettant de définir la convergence d'actions préexistantes sur le territoire des anciens Départements alsaciens et la création de nouvelles actions pertinentes à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace.

Archives et histoire

- Développer la documentation historique du débat citoyen
- Mobiliser et accompagner les sociétés d'Histoire dans la recherche scientifique
- Valoriser et faire connaître le patrimoine écrit alsacien

Projet : Garantir la conservation de l'histoire alsacienne pour les générations futures et construire de nouvelles archives à Colmar

Mémoire

- Accentuer le recueil et la mise en récit des mémoires individuelles sur les grands bouleversements récents : la seconde guerre mondiale, la transformation agricole, la reconstruction des trente glorieuses, l'évolution du rapport à la langue régionale
- Développer l'engagement et la mobilisation des jeunes autour des enjeux de mémoire et de citoyenneté

- Par le dialogue entre les histoires individuelles et l'Histoire collective, les parallèles entre le passé et le présent, renforcer le partage de valeurs démocratiques

Projet : Faire du nouveau bâtiment d'archives à Colmar, un lieu de mémoire, d'histoire et de citoyenneté

Politique castrale

- Se réapproprier l'histoire médiévale et l'imaginaire des châteaux rhénans tant en France qu'en Allemagne
- Renouveler et renforcer l'engagement bénévole dans la préservation et la valorisation du patrimoine castral
- Diversifier les publics et les motivations de visites au Haut-Koenigsbourg pour permettre aux alsaciens de se réapproprier ce monument emblématique et de renforcer le rayonnement touristique du monument

Projet : Faire du Haut-Koenigsbourg la porte d'entrée du patrimoine castral alsacien

Patrimoine matériel et immatériel

- Identifier et étudier le patrimoine d'une grande richesse mais souvent méconnu et disposer d'un inventaire plus précis à l'échelle Alsace
- Conserver et restaurer le patrimoine pour favoriser sa transmission aux générations futures et renforcer sa prise en compte dans la préservation des paysages alsaciens
- Valoriser le patrimoine auprès des habitants et des touristes et passer le relais de la transmission aux jeunes qui interviendront demain sur le patrimoine ancien
- Innover pour créer aujourd'hui le patrimoine de demain et investir sur des usages innovants
- Amplifier la stratégie globale sur la maison ancienne (patrimoniale, citoyenne, urbanistique, paysagère, environnementale et touristique)

Projet : Renforcer et rendre visible une filière des métiers d'art et savoir-faire traditionnels en fédérant les acteurs locaux engagés dans la démarche

Création artistique

- Identifier promouvoir et dynamiser la création alsacienne dans tous les genres artistiques, sur le territoire et au-delà de ses frontières
- Impulser, coordonner et promouvoir des réseaux de créateurs alsaciens

Projet : Mettre en œuvre une « Ruche alsacienne » de la création

Diffusion culturelle

- Faire du temps culturel, un temps de rencontre, de participation et d'échanges
- Faire des lieux de diffusion, des pôles d'animation du territoire en proximité de chaque alsacien
- Favoriser la diversité, l'ouverture et le croisement des publics, des générations et des esthétiques
- Soutenir et pérenniser en Alsace la présence artistique et les dynamiques partenariales qui favorisent la cohésion sociale et territoriale

- Mettre en valeur et enrichir les univers artistiques des marqueurs emblématiques de l'Alsace

Projet : Mettre en œuvre une saison culturelle alsacienne

Culture Scientifique Technique et Industrielle

Création d'une Mission d'Information et d'évaluation pour construire cette nouvelle politique et répondre aux enjeux suivants :

- Mettre le discours scientifique au cœur du débat public
- Identifier l'Alsace comme une terre d'innovation dans un triptyque (médiation scientifique/technique/recherche et industrie)
- Donner une identité transfrontalière singulière à la politique de culture scientifique technique et industrielle

Projet : Renouveau et déploiement d'une médiation scientifique présente sur tout le territoire

Pratiques artistiques

- Promouvoir une pratique artistique pour tous et tout au long de la vie
- Identifier, soutenir et développer les pratiques amateurs et accompagner la diversification des formats
- Identifier, mettre en réseau et soutenir les acteurs structurants et ressources pour la pratique amateur collective
- Amplifier l'Education artistique et culturelle et viser la généralisation à 100 % des jeunes
- Accompagner les établissements d'enseignement artistique dans leur mission de transmission et d'apprentissage et les encourager à évoluer en lieux de vie citoyens et culturels

Projet : Une plateforme alsacienne pour les pratiques amateurs

Lecture publique

- Contribuer à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme
- Renforcer l'éducation aux médias, développer le libre arbitre
- Soutenir la création littéraire en Alsace et à propos de l'Alsace, y compris dans les pratiques amateurs de l'écriture
- Stimuler l'imaginaire, à travers la littérature, pour développer l'empathie et faire société
- Accompagner les bibliothèques dans leur évolution en lieux de vie citoyens et culturels

Projet : Le nouveau portail de la bibliothèque d'Alsace : un outil de médiation culturelle pour tous les publics, ainsi qu'un outil de soutien aux acteurs locaux de la lecture publique.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les orientations stratégiques de la Collectivité européenne d'Alsace pour la culture et le rayonnement de l'Alsace articulées autour des six objectifs à savoir :

- . Promouvoir l'ouverture, la tolérance et la diversité,
- . Développer la citoyenneté au travers des pratiques culturelles,
- . Soutenir et encourager l'engagement bénévole culturel,
- . Favoriser la création artistique aujourd'hui pour constituer le patrimoine de demain,
- . Préserver et promouvoir la culture alsacienne et transmettre l'héritage matériel et immatériel régional,
- . Développer la culture scientifique et technique à partir des musées du patrimoine technique et industriel de Mulhouse et du vaisseau, au service de la recherche et de la valorisation de l'industrie.

Ces orientations stratégiques sont déclinées en différents secteurs complémentaires d'action de la Collectivité européenne d'Alsace : le patrimoine, l'archéologie, la politique castrale, la mémoire, les archives, la lecture publique, la création, la diffusion, les pratiques artistiques et la culture scientifique technique et industrielle ;

- De rappeler qu'en vertu de la délibération n°CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a délégué ses compétences à la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace pour délibérer sur les déclinaisons opérationnelles de ces orientations secteur par secteur de la politique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY